

## Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France

Dans le cadre d'une cette mission de conseil, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault met en place une permanence sur le secteur du Pays Haut Languedoc et Vignobles afin de rencontrer les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés (abord de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits).

Une demande de permis de construire, ou une déclaration préalable de travaux soumise à avis de l'Architecte des Bâtiments de France nécessite davantage de préparation.

C'est pourquoi il est souhaitable de rencontrer l'ABF préalablement au dépôt de la demande pour lui présenter le projet.

L'architecte peut également accompagner un propriétaire pour reconsidérer son projet en cas de refus.

Les permanences se dérouleront dans les locaux du Pays Haut Languedoc et Vignobles 1 rue de la voie ferrée à St Chinian, le vendredi, une fois tous les 2 mois.

Prise de rendez-vous obligatoire au 04 67 02 32 00

Première permanence le 31 janvier 2025.

